



succession grand parent vivant suite décès parent, comment se protéger

Par **Iriemask57**, le **18/02/2025 à 09:38**

Bonjour,

Suite au décès de la mère de ma femme, je voulais savoir comment elle pourrait se protéger concernant la succession de l'héritage de sa grand mère encore vivante?

Contexte:

1 grand mère de 90 ans encore vivante à ce jour .

4 enfants (1 garçon 3 filles) dont la maman de ma femme décédé.

1 des soeurs a procuration sur les comptes de la grand-mère et gère comme bon lui semble les comptes.

Ma femme a 2 soeurs.

La crainte a ce jour est que le potentiel argent sur les comptes de la grand mère soit mis de coté (sorti des comptes) afin de léser ma femme et ses soeurs sur l'héritage qui leur serait dû au décès de la grand-mère.

Quelle son leurs droits à date pour se protéger et éviter qu'elles se sentent volé par leur oncle et tante.

Par **Rambotte**, le **18/02/2025 à 14:07**

Bonjour.

Soit la grand-mère a toutes ses facultés, et c'est elle qui doit se préoccuper de l'usage qu'il est fait de la procuration qu'elle a donnée à une de ses filles, quitte à révoquer la procuration.

Soit la grand-mère n'a plus ses facultes, et on devra envisager une mesure de protection.

Il n'y pas à l'heure actuelle de droit pour votre épouse et ses soeurs à contrôler les comptes de leur grand-mère. Mais la grand-mère a le droit de leur fournir copie des relevés, si elle souhaite qu'elles aussi participent à la gestion de son argent.

Par **Isadore**, le **18/02/2025** à **17:19**

Bonjour,

J'ajoute qu'après le décès votre épouse et ses soeurs pourront demander, à leur frais, copie des relevés de comptes de la grand-mère sur une période de cinq à dix ans.

Mais bon, pour le moment la seule personne qui risque d'être volée, c'est la grand-mère. Les divers héritiers putatifs n'ont aucun droit sauf ceux que la grand-mère veut bien leur accorder. Et si elle a besoin d'une mesure de protection, seuls le tuteur ou curateur et les personnes autorisées par le juge auront un droit de regard sur la gestion de son patrimoine.